



REPUBLIQUE FRANÇAISE
NOUVELLE-CALEDONIE
PROVINCE SUD

DIRECTION DES
RESSOURCES
NATURELLES

Nouméa, le 29/09/2000

N° 6034-00- 464 /DRN BIC

L'inspecteur des installations classées pour la
protection de l'environnement
à
Monsieur Folcher
B.P. : 1501 Mont Dore

Objet : fonctionnement de votre exploitation

Monsieur,

Lors de la visite que j'ai effectué sur votre exploitation ce jour, j'ai constaté les dysfonctionnements suivants :

- débordement du bac à graisse, comme lors de ma visite du 07/04/99 ;
- absence de regard en sortie d'exutoire ;
- vous n'avez toujours pas fourni d'analyse des eaux que vous rejetez ; on ne peut donc savoir si le traitement que vous faites est suffisant. Ces analyses doivent être effectuées par un laboratoire agréé (Calédonienne des Eaux ou Service municipal d'hygiène de Nouméa) ;
- déversement des eaux de nettoyage des bâtiments d'élevage dans une sorte de petite mare, insalubre ; vous devez épandre plus souvent pour la vider et revoir le réseau de collecte.

J'ai pris bonne note de votre souhait de déménager l'élevage d'ici un an. Toutefois les dysfonctionnements observés peuvent se résoudre à peu de frais et rapidement et la plupart d'entre eux émanent de la tuerie, amenée à rester. Je vous accorde un délai d'un mois maximum pour remédier à ces problèmes.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

REPUBLIQUE FRANCAISE
NOUVELLE-CALEDONIE
PROVINCE SUD

DIRECTION DES
RESSOURCES NATURELLES
Bureau des installations classées

Nouméa le, 08/04/99

B.P. 3718
98 846 Nouméa Cedex
Tél. : 24.32.55 ; Fax : 24.32.56

N° 6034-2- 137 /DRN/BIC

**Inspecteur des installations classées
pour la protection de l'environnement**
à
Monsieur Folcher
BP 1501
Mont Dore

OBJET : aménagements de votre tuerie

Monsieur,

Lors de la visite que j'ai effectué le 07/04/99 dans vos locaux, j'ai constaté que le bac à graisses déborde régulièrement. L'employé m'a confirmé qu'effectivement l'ouvrage se bouche. Je vous demande de remédier au plus vite à ce dysfonctionnement.

La présence de plumes en quantité dans l'effluent me semble un élément important pouvant expliquer le dysfonctionnement du bac à graisse. Quoi qu'il en soit, j'ai constaté que les orifices des tuyaux d'évacuation ne sont pas pourvus de paniers grillagés. Ainsi les plumes et autres déchets partent dans le réseau, ce qui augmente la charge de votre effluent. Veuillez y remédier en installant des paniers grillagés sur tous les orifices, comme je l'ai expliqué à votre employé.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.